

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 16 novembre 2018

Abonnements de ski pour les écoliers

Les personnes qui ont commandé un abonnement de saison pour les Bugnenets-Savagnières peuvent passer, dès maintenant, à l'administration communale afin de le retirer.

Taxe des chiens

Si vous êtes propriétaire d'un nouveau de chien vous devez impérativement le déclarer. Pour cela nous vous invitons à passer au guichet de l'administration communale. Pour rappel, la taxe sur les chiens coûte, par chien, 40.- francs de base plus 2.- francs pour la plaquette.

Qualité de l'eau

Voici les résultats du dernier rapport d'analyse réalisé par RuferLab, suite au prélèvement effectué le 1e novembre 2018 à la Rue des Longines 6. Température mesurée in-situ : 9.8°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 5. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Fondation le Soleil

M. Richard Habegger a été nommé par l'exécutif comme délégué du Conseil municipal au sein du conseil de la Fondation le Soleil. Pour mémoire, cette fondation gère l'immeuble situé rue Principale 20, le bâtiment qui abrite les locaux de la bibliothèque communale et scolaire.

Mesures hivernales

Le Conseil municipal de Villeret a récemment adopté diverses mesures dans le cadre du service hivernal de déneigement et d'entretien de la voie publique.

Afin de pouvoir effectuer les travaux de déneigement dans les meilleures conditions, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les règles élémentaires relatives au stationnement.

Dans des rues telles que la Rue de la Gare ou la Rue Neuve par exemple, il engage les riverains à stationner leurs véhicules sur un seul côté de la chaussée afin de permettre au service de la voirie d'effectuer son travail de déneigement sans contrainte.

A la Rue Principale et au centre de la localité notamment, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les zones de parcage prévues et marquées.

Il décline d'ores et déjà toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être provoqués par les planches ou la fraiseuse à neige à des véhicules mal stationnés.

Par ailleurs, il avertit les éventuels automobilistes récalcitrants qu'ils seront justement sanctionnés selon les dispositions légales en vigueur.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà la population de sa compréhension et de sa collaboration.

Eco-point

Nous constatons une croissance importante des dépôts de tout et n'importe quoi à l'éco-point. La voirie trouve malheureusement de plus en plus souvent des objets qui n'ont absolument rien à y faire. Avant de chercher d'autres solutions, dans un premier temps le Conseil municipal tient à appeler les citoyennes et citoyens à respecter davantage cet endroit. A contrario, nous savons bien qu'une très grande majorité des utilisateurs adoptent un comportement respectueux des règles, en y déposant, dans les conteneurs prévus à cet effet (et pas à même le sol !) uniquement ceci : verre, alu, boîtes de conserve, piles, huiles minérales et végétales, PET, textiles et chaussures ainsi que des capsules Nespresso !



Et dire qu'il est possible de déposer ces objets, sans bourse délier, à la déchèterie de Saint-Imier à laquelle les habitants de Villeret ont accès !

Délégations

Mme Mélanie Keller Berger, MM Richard Habegger, Bruno Lemaitre et John Vuitel vont participer aux promotions civiques du vendredi 16 novembre 2018 à Cormoret ; M.

Bruno Lemaitre représentera la commune lors de l'assemblée générale d'Espace Nordique Erguël le mercredi 28 novembre 2018 à Mont-Soleil ; M. Bruno Lemaitre participera à l'assemblée extraordinaire de l'Association Parc régional Chasseral, le jeudi 29 novembre 2018 à Péry. MM Richard Habegger et Dave von Kaenel participeront au rapport de fin d'année (Ste-Barbe) des Sapeurs-pompiers d'Erguël, le vendredi 7 décembre 2018 à Saint-Imier.

Conseil municipal

Villeret, le 12 novembre 2018